

# PLAN LOCAL D'URBANISME



## 1. RAPPORT DE PRESENTATION

### Livret D - Evaluation et suivi des résultats

Dossier d'Approbation - 16 Décembre 2013



Ma ville agit, **Valence** avance !

Le présent livret constitue l'évaluation et le suivi des résultats de l'application du plan, en application de l'article R.123-2 du Code de l'Urbanisme. Il s'agit de définir des indicateurs de suivi pour chacune des principales thématiques abordées dans le PLU.

Ce document se structure autour de deux chapitres et plusieurs sous-chapitres thématiques. Les indicateurs de suivi sont présentés sous forme de tableaux pour une plus grande lisibilité.

# Sommaire

I.	Méthodologie et objectifs d'évaluation.....	3
II.	Indicateurs de suivi de la commune .....	4
1.	Préservation des espaces naturels et consommation d'espace .....	4
2.	Valorisation du paysage et du patrimoine .....	4
3.	Gestion de l'eau et de l'assainissement.....	5
4.	Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.....	5
5.	Gestion des déchets.....	6

## I. Méthodologie et objectifs d'évaluation

Tout projet de territoire durable doit apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et ce pour chaque domaine d'action (la gestion de la consommation de l'espace, de l'eau, des déchets et des pollutions, la préservation des espaces naturels et des paysages, ...).

Pour définir la nature et l'ampleur des nuisances qui risquent d'être engendrées par le projet de PLU, il est primordial de connaître :

- Le projet,
- Le milieu récepteur immédiat et le milieu environnement risquant de subir les nuisances éventuelles des aménagements,
- Les différents impacts.

Un indicateur se définit comme « un facteur ou une variable, de nature quantitative ou qualitative, qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à une intervention, ou d'aider à apprécier la performance d'un acteur de développement » (définition de l'OCDE, glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats, 2002).

Des indicateurs ont été défini pour chacune des principales thématiques abordées dans le PLU. Le choix des indicateurs s'est basé sur plusieurs grilles d'indicateurs, reconnues au niveau national et européen, entre autres :

- le Référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux, du Ministère de d'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (mars 2009) ;
- le développement durable : une autre politique pour les territoires ?, du Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (R.A.R.E.) ;
- le Référentiel RESPECT d'évaluation et de suivi des politiques environnementales des collectivités territoriales, tableau de bord pour les collectivités européennes ;
- la grille du groupe de travail interministériel sur les indicateurs de développement durable, Indicateurs nationaux du développement durable : lesquels retenir ?

Les indicateurs choisis pour la commune ont été déterminés selon leur pertinence, leur fiabilité et la facilité d'accès des données et de leur calcul. Pour chaque indicateur, la source de la donnée est indiquée pour faciliter sa collecte et sa mise à jour ultérieure.

## II. Indicateurs de suivi de la commune

### 1. Préservation des espaces naturels et consommation d'espace

Thèmes	Indicateurs	Valeur initiale	Sources
Occupation du sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie des espaces naturels</li> <li>• Superficie des espaces agricoles</li> <li>• Superficie des espaces urbanisés</li> </ul>	→ Zone N : 384,9 ha → Zone A : 1264,04 ha → Zone U : 1756,8 ha	<i>Commune</i>  <i>Photographies aériennes</i>  <i>Cadastré</i>
Surface concernée par des mesures d'inventaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface d'espaces intégrant une ZNIEFF</li> </ul>	→ ZNIEFF : 116 ha	<i>DREAL Rhône-Alpes</i>
Surface concernée par des mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface d'Espaces Boisés Classés (L.130-1 et L.146-6 du Code de l'Urbanisme)</li> <li>• Suivi des créations d'espaces verts ou par l'intermédiaire du règlement (L.123.1-5-7° du Code de l'Urbanisme)</li> </ul>	→ EBC : 70,1 ha → EVP : 39,6 ha	<i>Commune</i>  <i>Suivi des PC concernés</i>  <i>Suivi des projets urbains</i>
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'espèces et d'habitats inventoriés sur le territoire</li> </ul>	→ Voir données détaillées du pré-atlas de biodiversité	<i>Pré-atlas de Biodiversité</i>

### 2. Valorisation du paysage et du patrimoine

Thèmes	Indicateurs	Valeur initiale	Sources
Protection et valorisation du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation des éléments de patrimoine bâti et paysager identifiés sur le document graphique au titre de l'article L.123.1-5-7° du Code de l'Urbanisme</li> <li>• Création des liaisons douces prévues au document graphique</li> </ul>	→ 24,14 ha EVP → 21 emplacements réservés pour la réalisation de liaisons douces	<i>Commune</i>

### 3. Gestion de l'eau et de l'assainissement

Thèmes	Indicateurs	Valeur initiale	Sources
<b>Ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité des eaux prélevées pour l'alimentation en eau potable</li> <li>Qualité des cours d'eau</li> <li>Capacité des réservoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Qualité de l'eau potable conforme</li> <li>→ Qualité physico-chimique des eaux de surfaces dégradée</li> <li>→ 17 900 m<sup>3</sup></li> </ul>	<p><i>Agence de l'eau</i></p> <p><i>DDASS</i></p> <p><i>Valence Agglomération</i></p>
<b>Assainissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des habitants raccordés au réseau collectif</li> <li>Capacité et efficacité des unités de traitement des eaux usées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Taux de desserte : 98 %</li> <li>→ Usine de dépollution : capacité de 150 000 EH</li> </ul>	<p><i>Valence Agglomération</i></p>

### 4. Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre

Thèmes	Indicateurs	Valeur initiale	Sources
<b>Emission de gaz à effet de serre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat du trafic routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rocade valentinoise : entre 16 758 et 46 468 v/j</li> <li>→ Ligne circulaire des grands boulevards : entre 14 500 et 22 000 v/j</li> <li>→ Pont des Lônes : 15 000 v/j</li> <li>→ Pont Mistral : 29 900 v/j</li> <li>→ Avenue de Provence : 26 800 v/j</li> <li>→ Avenue de Romans : 24 000 v/j</li> <li>→ Route de Montéléger : 16 700 v/j</li> </ul>	<p><i>Conseil Général</i></p> <p><i>DDT 26</i></p>
<b>Limitation des consommations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bâtiments publics à faible empreinte environnementale (HQE ou autres démarches)</li> <li>Suivi des consommations dans les bâtiments et équipements publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ ?</li> <li>→ ?</li> </ul>	<p><i>Suivi des PC</i></p> <p><i>Bilan énergétique des bâtiments</i></p> <p><i>Suivi des projets par les services de la ville</i></p>

<p><b>Développement des énergies alternatives renouvelables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de nouveaux logements avec chauffage utilisation des ressources alternatives</li> <li>• Nombre d'installations et surfaces de capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques installés</li> </ul>	<p>→ ? → ?</p>	<p><i>INSEE</i> <i>Suivi des PC</i> <i>ADEME</i></p>
---	---	--------------------	--

## 5. Gestion des déchets

Thèmes	Indicateurs	Valeur initiale	Sources
<p><b>Production de déchets de collecte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du tonnage par type de déchets, par habitant et par an</li> <li>• Installations</li> </ul>	<p>→ 31 835,8 T d'OM collectées sur Valence Agglo</p> <p>→ 2 774,8 T de verre, 964,3 T de plastique et 5 170,5 T de papiers/cartons</p> <p>→ 2 déchetteries : Valence le Haut et Valence Sud</p>	<p><i>Valence Agglomération</i></p>